

## Rapport de la session d'été 2015

*Texte de Frédéric Maillard, collaborateur du Nomes*

La session d'été 2015 des Chambres fédérales s'est achevée la semaine dernière. Le Nouveau mouvement européen suisse (Nomes) est heureux de vous présenter les points qui ont retenu son attention tels que le Cassis de Dijon ou le statut spécial pour le Tessin, mais également une vue d'ensemble de la session. De nombreux dossiers ont été traités par les parlementaires du 1<sup>er</sup> au 19 juin. Ces derniers ont ainsi pu aborder des thèmes extrêmement variés – et notamment celui du lobbying - lors de débats parlementaires ou informels. En outre, plusieurs dossiers ont fait l'objet de débats intenses, à l'instar de la réforme de la politique de surveillance et le programme d'armement. Un point particulièrement controversé de cette session a été le traitement de la loi sur les fonds de potentats étrangers qui a donné lieu à un débat passionnant entre les conseillers nationaux. A ce propos, notons que cette discussion a été si longue que des sujets liés au dossier européen ont dû être repoussés à la prochaine session.

La politique européenne a certes été présente durant cette session, mais n'a pas tenu une place prépondérante dans les débats parlementaires, même si des sujets importants comme le Cassis de Dijon ont été soumis au vote. Cependant, la plupart des dossiers liés à l'Europe ont été présentés et traités : rapports des délégations suisses auprès des organismes européens, franc fort et statut spécial du Tessin. Les deux premiers ont été approuvés alors que le dernier a été rejeté et remplacé par un projet compatible avec la libre circulation des personnes.

Le Nomes se réjouit de la décision de la Chambre haute de ne pas suivre le Conseil national sur l'exclusion des denrées alimentaires du **principe de Cassis de Dijon**, lequel a vocation de faciliter les échanges commerciaux avec l'Europe. Bien que la mise en œuvre de ce dernier ne soit pas la meilleure solution en matière d'importation de marchandises, la Suisse n'étant pas membre de l'UE, il s'agit d'un instrument important pour lutter contre le niveau élevé des prix dans notre pays, situation que l'abandon du taux plancher a fortement accentué. Les objectifs visés par les adversaires du Cassis de Dijon s'apparentaient à une sorte de protectionnisme qui aurait affaibli la position de la Suisse face à son voisin européen. Le projet étant revenu au National, le Nomes espère qu'une décision similaire à celle du Conseil des Etats sera adoptée par les députés de la Chambre basse. Malgré son importance actuelle, le Nomes tient cependant à rappeler que le Cassis de Dijon ne constitue qu'une étape dans le processus d'intégration européenne de la Suisse.

Le Nomes est satisfait que le Conseil des Etats ait refusé le principe du statut spécial pour le canton du Tessin. Une telle mesure aurait mis à mal le principe de la libre circulation et la relation politique et économique avec l'Union européenne. Enfin, le Nomes soutient le postulat qui demande au Conseil fédéral de présenter des mesures qui répondent aux préoccupations du Tessin, pour autant qu'il n'entre pas en contradiction avec les accords conclus avec l'UE.

La part moindre du débat européen pendant cette session est en partie due au fait que les acteurs du monde politique abordent de moins en moins des sujets européens à cause des élections fédérales d'octobre prochain. Le Nomes se battra pour que les futurs députés prennent conscience de l'importance de la prochaine législature dans le dossier européen. Si cette session n'a pas été la productive en matière de politique européenne, le Nomes mettra tout en œuvre pour que les thèmes en lien avec la relation Suisse-Union européenne occupent une place importante lors de toutes les sessions 2015-2019. En effet, la prochaine législature sera décisive pour le destin européen de la Suisse et les sujets liés à notre relation avec l'UE ne pourront plus être ignorés.